

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET
DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
DU MARDI 30 MAI 2017**

PRESENTS : MM. Gérard MOUGIN, Jean-Pierre BELON, Marcel BERNARD, Jean-Jacques CLAUSSE, Jean-Luc CUENOT, Gérard FRICHET, Alain GIBEY, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Georges LAURAIN, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean-Claude POUX, Christian TRIBOULET. Christian ROSSIGNON, Directeur d'établissement.

EXCUSES : MM. Denis HERAULT, pouvoir donné à Jean-Claude POUX, Yannick COUPRY, pouvoir donné à Christian TRIBOULET.

L'ordre du Jour était le suivant :

- **Approbation du dernier compte-rendu de CA**
- **Délibération et approbation pour financements des dossiers en cours**
- **Approbation de la Convention avec le SMIX Loue**
- **Le point après la formation juridique**
- **Le point sur l'état de nos cours d'eau et les opérations de filtrage du 29/04/17**
- **Le point sur l'extension de la pêche associative dans notre département**
- **Le point sur les Commissions**
- **Le point sur la visite à la Ferme des Isles**
- **Questions diverses**

✓ Le C.A adopte à l'unanimité le compte rendu du précédent CA en date du 20 avril 2017.

✓ **Brèves infos** :

Décès : La Fédération présente ses condoléances à la famille de M. BOLOGNESI Bruno, Président de la Fédération de Haute-Saône suite au décès de leur fils Antoine, ainsi qu'à la famille de M. RIGOULOT Jean-Michel, Président de l'AAPPMA de Clerval, pour le décès du père de ce dernier.

- La société PARITEL semble avoir solutionné les problèmes de téléphonie rencontrés par la Fédération.
- Alexandre CHEVAL représentera la Fédération à la réunion de la CLE, Alain GIBEY étant retenu par ses obligations professionnelles.
- Notre Expert-comptable Bruno BOTTAZZO nous présentera le nouveau Commissaire aux Comptes M. RIVA dans les prochaines semaines.
- Les travaux prévus concernant l'aménagement des locaux (pose d'un solivage + plancher et escaliers d'accès au garage) de la Fédération ont été réalisés.
- Un courrier cosigné par les Sénateurs du Doubs et le Président de la Fédération a été adressé à

tous les Maires de notre département. Il concernait la qualité de nos cours d'eau.

- Date de l'AG de la FNPF : 25 et 26/06/2017 : Notre Président représentera la Fédération. D'autre part, Georges LAURAINÉ représentera la Fédération lors de l'AG du SNSAPL le 24/06/17.

✓ **Délibérations et approbations pour financement des dossiers en cours**

- Suivi piscicole du lac de Remoray : Intégrée au plan de gestion de la réserve de Remoray, cette étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération, pour un montant estimatif de 37277 €. Cofinancement à 50% par l'Agence de l'Eau et 25% par la FNPF. Validation à l'unanimité du C.A.

- Réseau piscicole annuel / Observatoire karstique et patrimonial : Destinée à être reproduite chaque année, cette étude comprend les inventaires des stations Loue, Cusancin, Dessoubre suivies depuis 2014 (mortalités...), auxquelles s'ajoutent quelques autres points de suivis patrimoniaux (Lison, Brême, Drugeon). Maîtrise d'ouvrage et réalisation assurées par la Fédération pour un coût estimatif (abaissé grâce à la participation active de l'AFB cette année encore) de 57808 €. Cofinancement à 65,3 % par l'Agence de l'Eau, 14,7 % par le Département et 12 % par la FNPF. Validation à l'unanimité du CA.

- Remplacement/acquisition d'un appareil portatif de pêche électrique : Un devis de 4874,40 € est adopté à l'unanimité du CA (un appareil EFKO FEG1700). Cofinancement à hauteur de 1000 € par EDF (Convention de partenariat 2016-2018) et 1937,20 € par la FNPF.

✓ **Contrat d'embauche de Jérémy NICOLET** :

- La Fédération confirme l'embauche en CDI, en tant qu'Agent de Développement – spécialité animation, de Jérémy NICOLET au niveau 3, échelon 2 de la Convention Collective des SAPL. Le contrat sera signé courant juin. Vote à l'unanimité.

✓ **Remise en place des Réunions de Service** :

- Le Président estime que les relations entre les membres du CA et le personnel pourraient être plus denses et plus fournies entre le CA et les réunions de Commissions. Il souhaite pour cela rétablir les Réunions de Service à la demande et de manière ponctuelle.

✓ **Conventions avec le SMIX LOUE : (Voir annexes)**

Le Contrat pour une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le Territoire Haut-Doubs/Haute-Loue (SMIX-Loue, SMMAH, CCI du Doubs, AERMC), auquel la Fédération (ainsi que la Ville de Besançon et le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue) est associée en tant que cofinancier (10%, cf CA du 15/12/2016), sera officiellement signé prochainement. Le CA déplore et regrette que la recherche des toxiques ne concerne que l'industrie en occultant ceux issus de l'agriculture en particulier. Il souhaite qu'une lettre d'accompagnement stipule sa position lors de la signature : adoption : 14 voix pour, 2 contre.

La Convention de Partenariat (intégrant les dispositions de cofinancement évoquées ci-avant) entre le SMIX-Loue et la Fédération appelle de la part du Président quelques modifications. Elle prévoit notamment à la page 6 la rétrocession des baux de pêche, et le volet 2 stipule : « **Le SMIX Loue s'engage à céder gracieusement par bail les droits de pêche associés à la Fédération, qui pourra rétrocéder ces derniers aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) locales à condition que les linéaires soient accessibles au plus grand nombre de pêcheurs** ».

Le Président souhaite supprimer la dernière partie de l'article ce qui permettra de rétrocéder les lots de pêche aux AAPPMA les plus concernées. Accord du CA : 1 abstention, 6 voix contre, 9 pour.

✓ **Le point sur l'extension de la pêche associative agréée.**

En lien direct avec ce qui précède, le Président indique qu'il compte bien s'investir, comme déjà précisé, sur la Loue et le Lison notamment, mais il souhaite qu'il en soit de même sur le Dessoubre avec l'AAPPMA de la Rêverotte (voir CA du 15/12/2016) où la situation semble au point mort.

✓ **Commission Communication, APN**

- 7 jours d'animation sont prévus par la Commission, entre autres avec le Lycée de Dannemarie, l'IME de Montfort, animation également avec l'ADAPEI ainsi qu'avec la Maison de Retraite de Montferrand.

- Validation APN pour les AAPPMA de Vuillafans et Clerval.

- Le lundi 5 juin, manifestation annuelle à Osselle au profit de l'association le Lizeron, (14 pêcheurs, 46 kg de poissons pêchés). Subvention de 250 € accordée : vote à l'unanimité.

- La construction du site Internet fédéral suit son cours. Nombre d'AAPPMA doivent encore fournir les renseignements nécessaires à leur page.

- Une subvention de 3000 € pourrait être dégagée et affectée à la réalisation du site Internet de la Fédération par EDF, au titre de la Convention de Partenariat 2016-2018.

- Vote à l'unanimité du CA concernant le flocage de trois maillots demandé par Jean-Jacques CLAUSSE.

✓ **Commission Réciprocité :**

- L'AAPPMA de SANCEY se retire de la Réciprocité.

- Réunion de la Commission le 12/06/17 à Beure.

✓ **Commission Réglementation :**

Yves GRENAUD explique que la Fédération doit valider les Règlements Intérieurs des AAPPMA. Nombre d'entre elles y ont intégré des mesures concernant la pratique de la pêche. L'article 42 des Statuts stipule que « **Un Règlement Intérieur détermine, en tant que de besoin, les modalités d'application des présents statuts dans les domaines des règles de fonctionnement de l'association. Ce Règlement Intérieur est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale après validation par la Fédération Départementale** ».

Il convient donc, pour être validé, que les Règlements Intérieurs des AAPPMA soient expurgés de ces mesures qui pourront figurer dans un Règlement de Pêche interne à l'AAPPMA adopté par l'AG. Ces mesures n'ont pas de valeur juridique mais seulement une valeur interne à l'AAPPMA. La Fédération se renseignera sur la forme et les possibilités des Règlements de Pêche et veillera à ce que les AAPPMA n'adoptent pas d'aberrations ou des mesures illégales. Un courrier a été adressé à toutes les AAPPMA leur demandant d'adresser leurs Règlements Intérieurs afin de les valider à terme.

Le Président souhaite évoquer la dernière réunion de la Commission et déplore son déroulement. Il estime que les menaces proférées à son encontre par un garde-pêche restent absolument inadmissibles.

✓ **Le point sur la visite à la Ferme des Isles :**

Après la visite, les avis étaient assez unanimes : très belle propriété, peu d'avis favorables malgré

des financements très importants et un magnifique parcours sur la Loue. Le bâtiment aurait pu devenir le nouveau siège social de la Fédération, mais le CA n'y est pas favorable. Le Président demande si, sans positionnement quel qu'il soit, le CA souhaite que l'on affine plus précisément le dossier notamment sur les financements : 3 pour, 13 contre.

✓ **Divers :**

La journée « formation juridique » de M. BOUCHEIX du 20/05/17 a été très appréciée par les participants et semble nous ouvrir de nouveaux horizons. Un courrier en préparation sera adressé au Préfet incessamment.

- Jean-Pierre BELON sera l'intermédiaire entre la Fédération et la Commission Qualité des Eaux d'une part et ANPER TOS d'autre part, la Fédération adhérant par ailleurs à ANPER TOS, coût : 150 € ; Adoption à l'unanimité du C.A.

- Manifestation journée du 29/04/17 : la Fédération a pris ses responsabilités en mobilisant un maximum de monde en très peu de temps. Elle prendra en charge les frais d'organisation de cet évènement et le prix des flyers sera partagé avec SOS-LRC. Adoption du CA à l'unanimité.

- Concernant les cartes de pêche Découverte – de 12 ans ainsi que les cartes promotionnelles Découverte Femme la décision de continuer d'appliquer ou non la réciprocité sur l'ensemble du département est remise à plus tard.

- Concernant le gardiennage et à la demande de certaines AAPPMA, le CA souhaite un contrôle plus fréquent de certains secteurs avec la participation d'un garde fédéral. D'autre part, Jean Claude POUX propose un plan de financement (prélèvement sur les cartes de pêche) pour aider des équipes de gardes bénévoles susceptibles d'intervenir sur des points chauds.

- Réunion le 13/06/17 à Baume-Les-Dames sur la gestion des déchets. Jean-Luc CUENOT se propose pour y assister.

- Concernant la rétribution des dépositaires (cartouches d'encre) sur les cartes de pêche vendues, la décision est mise en attente.

- Subvention sollicitée de la part de l'AAPPMA la Drugeonnaise (fête annuelle): 5 € par enfant dans la limite de 250 € maxi.

✓ La vente des cartes de pêche par internet sera généralisée probablement en 2019. Une réunion est prévue à Paris le 13/06/17. Notre Fédération ne sera pas représentée.

- Le CA de l'ARP BFC (Association Régionale pour la Pêche en Bourgogne Franche-Comté) prévue le 07/06/17 dans notre siège a été reportée. Nouvelle date à définir.

✓ **Mariage de Thomas POULLEAU :**

- Le CA vote à l'unanimité une somme de 100 € à l'occasion de son mariage.

Fin de séance à 21 h 30.

Le secrétaire,

C. MALVAUX